

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 17 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-181

Objet de la délibération : Délibération relative au versement de la dotation forfaitaire 2022 - Budget annexe Eau DSP sans TVA (Budget 24382 – n°24) pour le SIAEP Sainte Baume.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, RULLAN Nicole donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, SIMONETTI Pascal donne procuration à PORZIO Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : CONSTANS Jean-Michel, BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2019-226 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 novembre 2019 autorisant la création d'un budget annexe M49 non assujetti à la TVA pour la compétence Eau exploitée en délégation de service public ;

VU la délibération n° 2022-67 du Conseil de Communauté du 8 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 ;

CONSIDERANT que conformément à la loi NOTRe, les compétences Eau Potables et Assainissement Collectif ont été transférées à la Communauté d'Agglomération Provence Verte le 01/01/2020 ;

CONSIDERANT que du 01/01/2020 au 28/09/2021, en application de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le SIAEP Sainte Baume regroupant les communes de Nans-les-Pins et du Plan d'Aups pour la production et la distribution d'eau potable a été maintenu dans son fonctionnement avec la mise en place d'une convention de délégation de compétence avec un système de « budgets miroirs » et intégration des résultats dans les budgets annexes de l'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT la convention de délégation de compétence entre le Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Ste Baume pour l'exercice de la compétence « Eau Potable » qui fixe en son article 7.3 les dispositions financières des dotations globalisées, à savoir :

- Dotation financière inscrite au compte 6287 d'un montant de 74 315 €
- Dotation financière inscrite au compte 6218 d'un montant de 1 800 €

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 03 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

Après en avoir délibéré, et pris connaissance des chiffres constituant ce versement de dotations à l'Eau DSP sans TVA 2022 pour le SIAEP Sainte Baume,

- **et d'approuver le versement des sommes suivantes constituant les dotations globalisées pour l'année 2022 :**
 - **Dotation financière inscrite au compte 6287 d'un montant de 74 315 €**
 - **Dotation financière inscrite au compte 6218 d'un montant de 1 800 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND